

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DFPE 121 Subventions (565.694 euros) avenants n°4 avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B) (20e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 24 février 2017 par l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B.) et la Ville de Paris ;

Vu les avenants signés le 11 octobre 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B),

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 2 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville ayant son siège social 162, rue de Belleville (20e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 167.713 euros est allouée à l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville pour la crèche collective Françoise Lagrange située 27/29, rue Levert (20e) (N° Tiers PARIS ASSO : 20264, N° de dossier 2020_04815).

Article 3 : Une subvention de 343.676 euros est allouée à l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville pour la crèche collective Les Passerelles située 4-6 rue des Montiboefus (20e) (N° Tiers PARIS ASSO : 20264, N° de dossier 2020_04816).

Article 4 : Une subvention de 54.305 euros est allouée à l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville pour le multi-accueil de Belleville situé 162, rue de Belleville (20e) (N° Tiers PARIS ASSO : 20264, N° de dossier 2020_04814).

Article 5 : La dépense correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2020 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO